

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 Novembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre à 19 heures 15, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le quatorze novembre deux mille seize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (14) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Delphine LESOURD, M. Marc LETANNEAUX, Mme Chantal PACHET, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Etait absent représenté (1) : M. Bruno BRETAUD pouvoir à M. Jean- Charles CARRÉ

Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-neuf heures quinze minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 15 Septembre 2016. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : SIEIL : Modification des statuts.
Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

1. SIEIL : Modification des statuts – 037 210 034/2016 :

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 18 octobre 2016 des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'adhésion des Communautés de communes CHINON, VIENNE et LOIRE et du Pays de Bourgueil au SIEIL pour la compétence suivante : - Eclairage public,

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Vu les statuts du SIEIL,
- Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 18 octobre 2016,
- Vu les délibérations des Conseils communautaires de la Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire du 14 Juin 2016 et du Pays de Bourgueil du 31 Mars 2016 approuvant leur adhésion à la compétence d'éclairage public,
- Approuve l'adhésion au SIEIL des Communautés de communes CHINON, VIENNE et LOIRE et du Pays de Bourgueil pour la compétence Eclairage public.

2. Subvention 2016 : Amicale des Chasseurs – 037 210 035/2016 :

M. Jean-Charles CARRÉ, M. Thierry BENOIST, et M. Marc LETANNEAUX, membres de l'association ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les adhérents de l'Amicale des Chasseurs de SAINT BENOIT LA FORET, ont restauré (isolation et mises aux normes en vigueur du toit) le local chasse des Petites Landes dont ils sont actuellement locataires,
Ces travaux auraient dû être réalisés par la commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Primitif 2016,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association :
Amicale des Chasseurs pour un montant de : 3 000 €.

3. CCCVL – Modifications des statuts – 037 210 036/2016 :

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire a approuvé par délibération du 03 Novembre 2016 la modification de ses statuts rendue nécessaire pour être en conformité avec la loi NOTRe sur les compétences suivantes :

- Le développement économique désormais entièrement transféré à la Communauté de communes,
- La promotion du tourisme,
- L'aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage (déjà compétence de la Communauté de Communes) devient une compétence obligatoire,
- La création et la gestion de Maison de Services au Public deviennent une compétence opérationnelle,
- Les interventions musicales en milieu scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire.

4. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde – 037 210 037/2016 :

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article L.7313 du Code de la Sécurité Intérieure) a instauré le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est de la compétence de la commune. Il définit sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus.

Le PCS comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés régulièrement.

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal le document qui a été élaboré par un groupe de travail avec l' élu référent M. Jean-Michel CASSAGNE.

Après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune,
- Précise que conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur,
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre les éléments du PCS aux différents services concernés.

5. Décision Modificative N° 2016-01 - 037 210 038/2016 :

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
675 (042)	Valeurs comptables immobilisations cédée		4138.87
775	Produits des cessions d'immobilisations	500.00	
7761 (042)	Diff / réal (+) transférées en invest.	3638.87	
TOTAL :		4 138.87	4 138.87

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
192 (040)	Plus ou moins-values sur cession immo.		3638.87
024	Produits des cessions d'immobilisations	-500.00	
2158	Autres installat°, matériel et outillage	4138.87	
TOTAL :		3 638.87	3 638.87

TOTAL :		7 777.74	7 777.74
---------	--	----------	----------

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

6. Indemnité au Comptable du Trésor Public – 037 210 039/2016 :

Vu le courrier du comptable du Trésor Public sollicitant le bénéfice de l'indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor Public dans le cadre de ses fonctions de receveur municipal, calculée conformément à l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, sur la base moyenne annuelle des dépenses budgétaires réelles des 3 derniers exercices clos,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Décide d'attribuer au receveur municipal l'indemnité de conseil conformément à l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, au taux de 100 %,
- Dit que cette décision est applicable pour l'année 2016,

7. Questions diverses :

- Une pétition, signée par 23 familles, a été reçue en Mairie le 15 Novembre dernier pour la mise en place d'un abri vélo à l'école. Même si le procédé surprend tout autant que l'ampleur du besoin, Monsieur le Maire verra rapidement avec les enseignantes si le garage de l'ancien logement, actuellement inoccupé, peut être utilisé comme abri pour accueillir une vingtaine de vélos. A défaut, la réalisation d'un abri léger pourrait être envisagée.
- Lecture : - Courrier de M. Laurent BAUMEL, concernant la liste des communes, dont SAINT BENOIT LA FORET, qui vont bénéficier d'une campagne de mesures afin de déterminer leur statut « Zone Blanche » et ainsi bénéficier éventuellement d'une aide des services de l'état pour améliorer la situation.
- Lecture du Courrier de la SELARL VILLA, liquidateur du commerce « Chez Dina », qui en réponse au courrier de M. le Maire, enregistre l'opposition de celui-ci au départ de la dernière licence IV de la commune. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion pour le devenir du Bar doit être organisée dans les prochains jours avec la Communauté de Communes, l'ADAC, la Chambre des Métiers, le pays et le conseil départemental. Pour information, le bâtiment a été mis en vente par les propriétaires,
- Courriers du Conseil Départemental : Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2016 : 11 987.68 €
La Taxe additionnelle aux droits de mutation 2016 : 17 563.65 €,
- Pour information :
 - KONICA MINOLTA : Proposition commerciale pour le changement du copieur du service état civil (fin de contrat Mars 2017) et de l'école. Un seul et unique contrat sera signé à la place des deux contrats en cours afin d'obtenir une réduction des coûts,
 - Stèle commémorative du camp US. Le devis proposé pour la réalisation d'une stèle est validé. Une demande de subvention sera envoyée aux différents partenaires et collectivités concernés. La municipalité fixera une date pour la pose de cette stèle en 2017.
- Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2015 du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine,
- Thierry BENOIST informe le Conseil municipal : Une réunion aura lieu le 28 Novembre à 19 H pour préparer la venue du Père Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21 H 00.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 25 Novembre 2016

Le Secrétaire de séance,
Sabrina MEYER

Le Maire,
Didier GUILBAULT